

P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE
avec carte des aléas

ensemble de la commune / échelle 1:5000

Phase
ARRÊT DU PROJET

Vu pour être annexé à la
délibération d'arrêt du projet
de PLU en date du 11/09/2019

0 100 200 300 400 500 m

1:5 000



Le Maire,

Laurence JANET, urbaniste, mandataire
3 rue Ste Catherine - 69001 LYON
laurencjanet.urba@gmail.com

Vincent LIMARE, cartographie / infographie
13 rue Abbé Boissard - 69007 LYON
vincent.limare@outlook.com

Légende

Zonage du PLU	Carte des aléas
Prescriptions ponctuelles	Geolithe
☆ Bâti remarquable	B2
Prescriptions surfaciques	B3
Emplacement réservé	G1
Périètre axe bruyant	G2
Bâtiment d'élevage	T1
	T2
	T3
	V1
	V2
	V3
	I1
	I2
	I3
Bâtiments	
Bâti dur	
Bâti léger	
Bâti non cadastré	

U : zones urbaines
Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

Ua : zones de constructions anciennes
Ua1 : constructibilité dans l'attente de réseau d'assainissement collectif
Ua2 : ensemble bâti patrimonial
Ud : zones d'extension réservées principalement à l'habitat
Ud/anc : assainissement non collectif
Ue : équipements publics et logements sociaux
Uei : zone d'équipements, admettant les activités économiques
Ui : activités économiques

AU : zones à urbaniser
Secteurs à caractère naturel destinés à être ouverts à l'urbanisation.

Zone AU indicée (1AU) : urbanisable par opération d'aménagement d'ensemble :
1AUd : à vocation principale d'habitat
1AUi : à vocation d'activité économique

A : zones agricoles
secteurs, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

N : zones naturelles et forestières
secteurs, équipés ou non, à protéger en raison :
- soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique,
- soit de l'existence d'une exploitation forestière,
- soit de leur caractère d'espaces naturels.

Ns : zone d'intérêt écologique (arrêté de biotope)

Liste des emplacements réservés

Aménagement d'espaces publics :
ER 1 : espace vert public, dont aménagement pluvial
ER 2 : réserve pour équipement public, stationnement, pôle service paramédical...

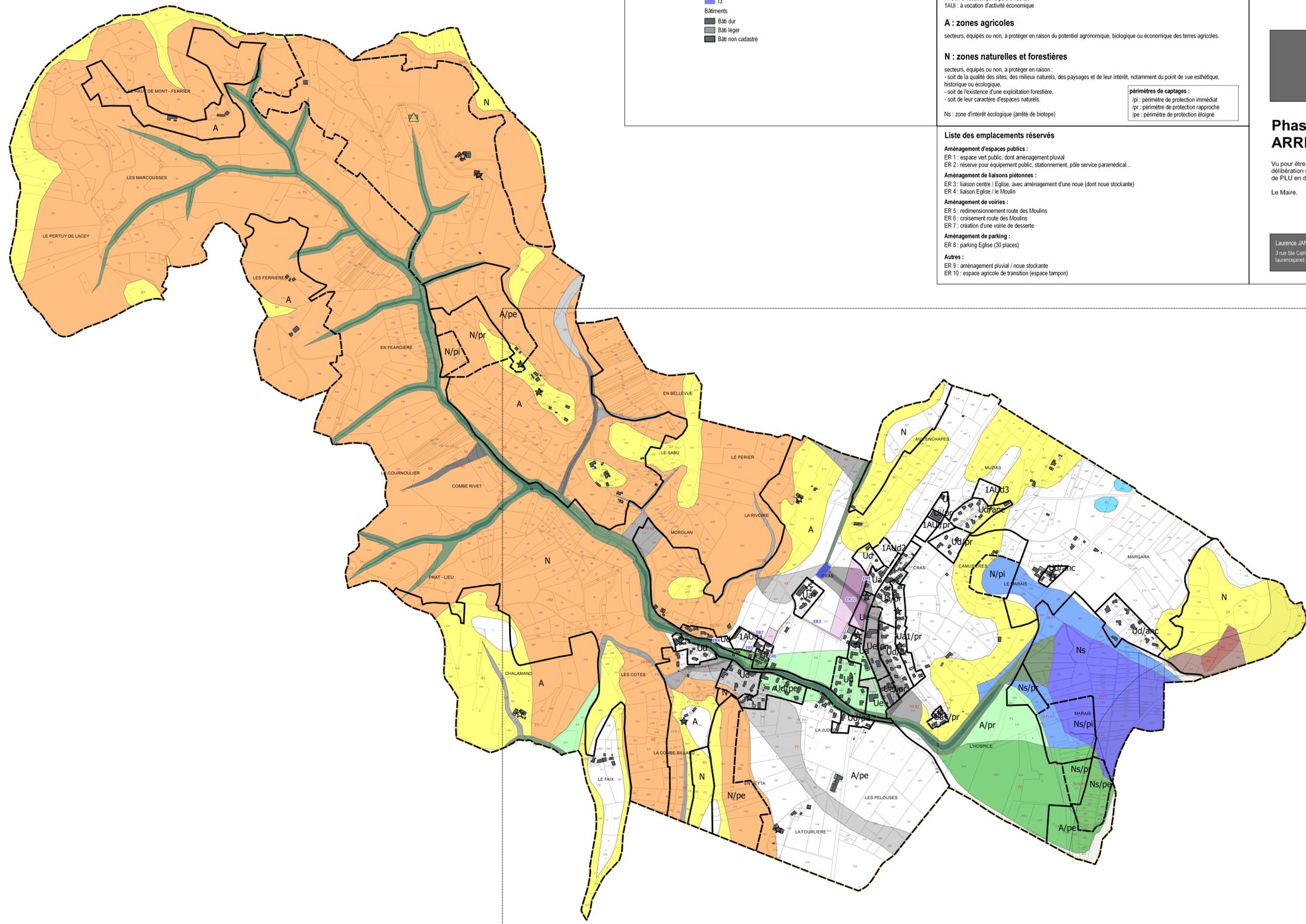
Aménagement de liaisons piétonnes :
ER 3 : liaison centre / Eglise, avec aménagement d'une noue (dont noue stockante)
ER 4 : liaison Eglise / le Moulin

Aménagement de voiries :
ER 5 : redimensionnement route des Moulins
ER 6 : croisement route des Moulins
ER 7 : création d'une voirie de desserte

Aménagement de parking :
ER 8 : parking Eglise (30 places)

Autres :
ER 9 : aménagement pluvial / noue stockante
ER 10 : espace agricole de transition (espace tampon)

périmètres de captages :
/pi : périmètre de protection immédiat
/pr : périmètre de protection rapproché
/pe : périmètre de protection éloigné



extrait au 1:2500